

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Maire.

Secrétaire de séance : Patricia FRESNEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEL-2026-057 : ÉMET par 26 voix pour et 3 non-participations un avis favorable sur le projet de centre de données porté par la SNC Paray DC du groupe HINES, sous réserve de l'octroi des autorisations d'urbanisme afférentes, de la conformité du dossier au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de l'autorisation environnementale, ainsi que de la validation des avis techniques de toutes les parties sollicitées, et sous réserve de la prise en compte de certaines observations.

DEL-2026-058 : APPROUVE par 26 voix pour et 3 contre les termes de la convention de participation financière aux frais de scolarité conclue entre la commune de Paray-Vieille-Poste et la commune d'Athis-Mons.

DEL-2026-059 : APPROUVE par 26 voix pour et 3 contre la mise en place du dispositif « Initiative Jeunes » destiné aux jeunes Paraysiens âgés de 18 à 25 ans, afin de favoriser la continuité éducative, l'engagement citoyen et l'accompagnement vers l'autonomie.

DEL-2026-060 : DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, un accroissement saisonnier ou un remplacement d'agent indisponible.

DEL-2026-061 : DÉCIDE à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.